

L'analyse de néologismes médicaux du Moyen Âge à l'aide du corpus ChROMED

Une discussion des notions *base*, *racine*, *radical* et *thème*

Céline Szeceł

KU Leuven

Abstract

Dans cette contribution, nous traitons deux problèmes rencontrés lors de l'analyse de néologismes médicaux. Le premier est d'ordre terminologique et concerne l'emploi de notions problématiques comme *base*, *racine*, *radical* et *thème*, et le deuxième, qui se situe sur le plan méthodologique, la décomposition des néologismes en *base*, *racine* et *affixe(s)*. Nous avons d'abord donné un aperçu de la littérature à propos de ces concepts théoriques pour retenir certaines notions théoriques (cf. Huot 2001, Apothéloz 2002, Roché 2010 et Amiot 2011) que nous avons appliquées à l'analyse d'exemples de notre corpus. Ensuite, nous avons présenté les travaux d'Huot (2001) portant sur la segmentation morphologique de termes et ceux de Bonami, Boyé et Kerleroux (2009) concernant le suffixe *-ion*. En suivant leurs méthodes, nous avons pu décider quels éléments font partie de la base ou plutôt du suffixe. Ces études nous ont donc permis d'adopter l'approche la plus appropriée à l'analyse de ces néologismes médicaux.

1. Introduction

Dans le cadre d'un projet de recherche, nous étudions pourquoi certains néologismes médicaux créés au cours du Moyen Âge subsistent en français moderne, alors que d'autres disparaissent au cours de l'évolution du français.¹ Dans Goyens et Szeceł (à par.), nous avons émis l'hypothèse que les néologismes formellement proches de l'élément latin dont ils sont

2 Céline Szecel

issus auraient plus de chances de survivre que les créations françaises originales, à savoir les dérivés ou composés formés à partir de bases morphologiques françaises et autres.²

Notre étude sera basée sur un corpus de textes médicaux du Moyen Âge, CHrOMed (Historical Corpus Of French MEDical texts), développé au sein du projet, qui comprend aussi bien des traductions du latin que des textes directement composés en français.³ Une version numérisée et lemmatisée de ce corpus est en cours de développement en collaboration avec l'équipe du *Dictionnaire du Moyen Français* (DMF2015, ATILF).

Concrètement, nous analysons une sélection de néologismes médicaux relevés dans notre corpus selon une série de critères, aussi bien externes qu'internes. Parmi les critères externes, nous étudions par exemple le succès du texte, l'autorité de l'auteur et/ou du traducteur (cf. Goyens et Van Tricht 2015), tandis que les facteurs internes peuvent être d'ordre général, comme l'identification de l'étymon du néologisme et du type de néologisme. Nous examinons également la segmentation du néologisme en base et en affixe(s), l'énumération de ses éventuelles allomorphies, l'écart formel entre le lexème et son étymon, que nous considérons comme des facteurs internes d'ordre morphologique.⁴ Tous ces critères internes forment par ailleurs la grille d'analyse d'une base de données électronique morphologique à laquelle le corpus de textes numérisé sera intégré.

Nous souhaitons traiter ici deux questions soulevées lors de l'analyse réalisée à l'aide de ces critères internes. La première est d'ordre terminologique et concerne l'emploi de notions problématiques telles que *base*, *racine*, *radical* et *thème* ; la deuxième est d'ordre méthodologique et concerne la décomposition des néologismes en *base*, *racine* et *affixe(s)*.

Nous avons en effet été confrontée à des difficultés lors de la décomposition morphologique de néologismes relevés dans notre corpus, par exemple pour les termes *sudoral* ("relatif à la sueur, provoqué par la sueur") et *sudorable* ("qui produit, cause de la sueur"). Concrètement, nous nous demandons si *sudor-* ou *sudora-* constitue la base de ces deux formes et s'il faut considérer *-able* ou *-ble* comme le suffixe de *sudorable* et *-al* ou *-l* comme celui de *sudoral*. Par ailleurs, les termes *sudoral*, *sudorable*, *resudation* ("action de traverser un corps, en parlant de fluides corporels") et *desudation* ("pustule provoquée par la sueur") semblent

tous appartenir à la même famille morphologique (cf. Goyens, Szeceł et Van Goethem 2017), mais quelle est la nature de l'élément *sud-* que partagent toutes ces formes ?

Dans cette contribution, nous examinons d'abord les notions dont il vient d'être question telles qu'elles sont employées dans la littérature (2.), avant de traiter le second problème d'analyse concernant la décomposition des néologismes (3.). Nous illustrons ces deux questions à l'aide d'exemples de notre corpus pour terminer par une série de conclusions (4.).

2. L'emploi des notions *base, racine, radical et thème*

Pour notre étude, il est important de bien définir les concepts *base, racine, radical* et *thème* et de retenir les notions qui conviennent le mieux. En effet, nous souhaitons décomposer les néologismes de notre corpus ainsi qu'identifier les familles morphologiques qu'ils forment.⁵

Dans ce qui suit, nous partons de la terminologie employée par Apothéloz (2002), qui est bien définie et qui est systématiquement clarifiée par des exemples concrets. Ensuite, nous discutons ces notions théoriques citées telles qu'elles sont utilisées par d'autres auteurs.

2.1. *Les notions base, radical et racine chez Apothéloz (2002)*

En premier lieu, Apothéloz (2002 : 15) considère la **base** comme "l'élément sur lequel opère un affixe". Le **radical**, quant à lui, est le "morphème lexical qui subsiste quand tous les affixes, dérivationnels et flexionnels, ont été enlevés" (2002 : 16). Par exemple, *nationalis-* est la base de *nationalisation*, alors que *nation* est son radical (Apothéloz 2002 : 15-16). La notion **racine**, qui est plus fréquemment employée dans des travaux diachroniques et étymologiques, est définie par Apothéloz comme "un élément qui a été un morphème dans un état antérieur de la langue (par exemple en latin) et qu'on retrouve dans une famille de mots" (2002 : 16). L'auteur donne alors l'exemple de "la racine *spir-* (du latin *spirare*) dans les verbes *conspirer* et *respirer*", en rajoutant que ces verbes sont "par ailleurs inanalysables en morphologie du français contemporain" (2002 : 16). Le concept **thème** ne fait pas partie de la terminologie abordée par Apothéloz (2002).

4 Céline Szecel

2.2. *La notion base*

Toutefois, pour Roché (2010 : 97) la **base** “est normalement un lexème, le lexème dont la relation avec un autre lexème fait que celui-ci est un mot construit”. *Quichottisme* et *donquichottisme*, par exemple, possèdent le même lexème comme base, à savoir Don Quichotte, le personnage de Cervantès. Cette conception de *base* se situe donc sur le plan lexical, alors qu’elle est d’ordre morphologique chez Apothéloz (2002). Huot (2001 : 40) ne mentionne que brièvement la notion *base*, en indiquant que celle-ci est parfois employée comme un synonyme de *radical* (voir infra §2.4.).

2.3. *La notion racine*

La notion **racine** n’est presque pas abordée par Roché (2010 : 96), qui se contente de mentionner qu’elle est peu pertinente dans une approche synchronique de la morphologie dérivationnelle, puisqu’elle est issue de la linguistique diachronique. Selon cet auteur, il vaudrait mieux employer le terme de *primitif* pour renvoyer à “l’élément le plus simple d’une famille dérivationnelle” (Roché 2010 : 96). C’est cette signification que reçoit *root* chez Aronoff et Fudeman (2005 : 2).⁶

Pour Huot (2001 : 24, 34-35, 38), la **racine** est le morphème constituant l’unité minimale d’un lexème, qui porte son identité lexicale, le différenciant de tous les autres lexèmes, et qui ne peut plus être segmenté sous peine de perdre son individualité. En principe, la racine doit être monosyllabique, qu’elle soit autonome ou non, selon son origine populaire ou savante respective, *batt-* étant par exemple la racine de *battre*. Des lexèmes comme *mur*, *lac* ou *dur* peuvent également être appelés des noms-racines ou des adjectifs-racines, parce qu’ils peuvent fonctionner comme la tête d’un groupe syntaxique et s’employer pour former de nouvelles unités lexicales (*mural*, *lacustre* et *dureté*), dont le sens dépend en grande partie de celui de la racine. Tous les lexèmes comprenant la même racine, susceptible de subir des modifications phonétiques, forment alors une **famille morphologique**. Pour obtenir le statut de racine telle que l’entend Huot (2001), le morphème concerné doit donc posséder des caractéristiques spécifiques qu’Apothéloz (2002) ne précise pas. Toutefois, nous pensons que l’élément *spir-* dans les verbes *respirer* et *conspirer*, interprété par Apothéloz (2002 : 16) comme leur racine, serait considéré par Huot (2001) de la même manière.

2.4. *Les notions thème et radical*

Roché (2010 : 96, 99) distingue le **thème**, qui concerne le lexème, du **radical**, lié à la forme fléchie ou au lexème construit. Pour Roché (2010 : 99), le *thème* est

une des modalités du lexème base – une des ‘formes phonologiques associées à un même lexème’ (Bonami et Boyé, 2003 : 104), inscrites dans le lexique indépendamment des opérations constructionnelles dans lesquelles il peut entrer.

Le *radical*, quant à lui, est “la chaîne segmentale à laquelle s’accroche l’affixe (flexionnel ou dérivationnel)” et qui correspond au lexème base, ou la forme qui le représente, dans le mot construit (Roché 2010 : 95, 99, 130). Il est peut avoir plusieurs allomorphes. Ainsi, *atterriss-* est aussi bien le radical du dérivé *atterrissage* qu’un des thèmes du verbe *atterrir*. Pour former le *radical*, il faut d’abord sélectionner un *thème*, qui peut être fondamental ou supplétif, dans l’**espace thématique** du lexème, réunissant ses différents allomorphes et organisant leurs relations respectives (Roché 2010 : 99-100, 131).

Roché (2010 : 121) distingue aussi des **thèmes supplétifs** qui sont propres à la dérivation et remplacent le **thème fondamental** par “une forme résultant d’une alternance phonologique spécifique” ou “un thème associé lexicalement au lexème mais entièrement étranger à sa forme phonologique”.

Pensons par exemple, à *éburn-* (dans *éburnéen*), qui est un des thèmes supplétifs du lexème *ivoire* (Roché 2010 : 110). Si nécessaire, le *radical*, c’est-à-dire le lexème-base, peut encore être modifié et adopter une forme particulière au sein du mot construit (Roché 2010 : 131).

Chez Amiot (2011 : 22-23), **radical** et **thème** sont employés comme des synonymes. Ce sont des “unités morphologiques sans propriétés morphosyntaxiques ou sémantiques”, “des purs objets morphologiques” (Bonami et Boyé 2005 : 82).⁷ Les **paradigmes thématiques** ou **radicaux** rassemblent tous les radicaux d’un seul lexème. Certains thèmes “cachés à la flexion”, des **thèmes supplétifs**, se manifestant seulement en morphologie constructionnelle, peuvent également en faire partie. Les **allomorphes**, qu’Amiot qualifie de “variations relativement régulières affectant la forme du lexème” ainsi que les supplétions peuvent donc

6 Céline Szecel

également être considérées comme les thèmes d'un même lexème, sans que l'on doive recourir à des explications étymologiques ; pensons, par exemple, respectivement à *cœur* versus *cordial* pour le lexème *cœur*, [kœʁ] et [kɔʁ] étant traditionnellement interprétées comme des allomorphes du thème de ce lexème, ainsi qu'à [ʒø] versus [lyd] pour le lexème *jeu* (Amiot 2011 : 28).

Huot (2001 : 38 ; 40-41) se demande comment dénommer un élément qui a des caractéristiques en commun avec la racine, sans toutefois en être une, parce que cet élément n'est pas monosyllabique. Celui-ci, susceptible de servir de support à d'autres segments morphologiques, peut fonctionner comme un noyau pour la dérivation, garantissant l'unité lexicale de la famille morphologique ainsi formée, tout comme la racine (Huot 2001 : 40-41 ; 186). En général, ils sont désignés tantôt par le terme *base*, tantôt par le terme **radical**, Huot (2001 : 40-41) ayant une préférence pour cette dernière. Pour illustrer ce raisonnement, l'auteur donne l'exemple d'*email*, qui est uniquement porteur de l'identité du lexème dans son intégralité et qui sert de point de départ à la famille morphologique constituée d'*émail*-age, *émail*-er, *émail*-rie, *émail*-eur/*euse*, *émail*-ure, etc. ; il ne serait pas possible de décomposer *email* en *ém-ail*, puisque l'élément initial n'a aucune signification (Huot 2001 : 40).

La racine est par ailleurs en mesure de subir un **allongement**, pouvant se manifester dans une forme pleine ou une forme réduite ; cet ensemble morphologique spécifique susceptible d'être exploité dans la construction des mots est appelé **thème** par Huot (2001 : 44). L'**allongement thématique**, s'observant la plupart du temps à la suite de racines ou radicaux verbaux, reste formellement proche du latin dont il tient son origine et "apparaît aujourd'hui comme l'une des marques les plus visibles du vocabulaire d'origine savante" (Huot 2001 : 44). Ainsi, dans la série de termes construits *création*, *créateur*, *créatif* et *créature*, l'allongement thématique se manifeste dans sa forme pleine après la racine ou le radical verbal du verbe *créer*. Les segments *-at* et *-ite* dans les lexèmes *format* et *faillite* doivent probablement aussi être considérés comme l'allongement thématique dans sa forme pleine (Huot 2001 : 44).

Cet allongement thématique remplit en premier lieu une fonction morphologique de jonction entre la racine et les affixes, dont entre autres *-ion* et *-eur*, mais joue aussi un rôle classificatoire : la suite thématique

permet de distinguer dans le lexique les termes qui subissent un allongement thématique des termes qui le rejettent, correspondant souvent en synchronie aux lexèmes savants et populaires, selon le lien qu'entretiennent ceux-ci avec leur étymon latin. Pensons par exemple aux formes populaires *courir*, *cours* et *course* par opposition à *(con)current*, *(con)currence* et *cursif*, qui sont tous des termes savants (Huot 2001 : 45, 49). Malgré leur diversité formelle, tous ces vocables remontent à une même racine latine et l'on ne peut donc pas les interpréter comme des exemples de **supplétion lexicale** (Huot 2001 : 49). Chez Huot (2001 : 50), les couples *aveugle* et *cécité*, *enfant* et *puéril*, *chemin* et *itinéraire*, ainsi que *cheval* et *équestre* sont néanmoins analysés comme des cas de supplétion lexicale, puisque ces formes sont construites sur des racines ou radicaux différents, mais partagent des liens sémantiques, leurs radicaux étant des synonymes.

Toujours selon Huot (2001 : 45), le **thème** possède également une valeur sémantique aspectuelle, liée à la notion d'accompli ; ainsi un *format* désigne "ce qui résulte de l'effectuation de l'acte de mettre en forme", une *faillite*, "la situation résultant de la défaillance effective (d'une entreprise ou d'un commerçant)". Huot (2001 : 136) propose de considérer l'allongement thématique, exprimé par l'élément *-at* dans *création* et *format* et par *-it* dans *faillite*, comme un suffixe du français moderne, parce qu'il partage certaines propriétés spécifiques avec les suffixes : même s'il assure une part d'interprétation au lexème qu'il permet de construire, il n'a pas d'existence linguistique autonome. Il s'en distingue toutefois parce qu'il est un suffixe exclusivement aspectuel (Huot 2001 : 48, 136). L'interprétation du participe présent comme l'expression du non-accompli et de l'allongement thématique comme celle de l'accompli, qu'il se manifeste dans sa forme pleine ou réduite, permet donc de classer les mots du lexique selon le double trait [\pm accompli], et de les réunir, malgré leurs différences formelles. Grâce à ces caractéristiques, l'allongement thématique peut s'adjoindre non seulement aux radicaux verbaux, mais aussi à des radicaux non verbaux et fournir au lexème ainsi formé une nuance aspectuelle (Huot 2001 : 135-136).

2.5. Synthèse

Dans notre étude, nous optons pour les notions **base** et de **racine** telles qu'elles sont définies par Apothéloz (2002). En les appliquant aux

exemples de notre corpus cités dans l'introduction, cela signifierait donc que *sudor-* est la base de *sudoral* ainsi que celle de *sudorable*, alors que *-sudat-* constituerait la base des lexèmes *desudation* et *resudation*. Tous ces termes ont néanmoins un élément en commun, à savoir *sud-* et forment une famille morphologique. C'est pourquoi nous qualifions *sud-* de racine à l'instar d'Apothéloz (2002), à cause du lien étymologique qu'entretient *sud-* avec le verbe latin *sudare*. Nous préférons ne pas utiliser le concept *thème*, afin d'éviter toute confusion avec le domaine de la sémantique, où l'on retrouve les notions *thème* et *rhème*. Néanmoins, les concepts *thème supplétif* (Roché 2010, Amiot 2011) ou *supplétion lexicale* (Huot 2001) pourraient nous être utiles pour la suite de notre recherche : les familles morphologiques de *suer* et *transpirer* pourraient ainsi être rapprochées les unes des autres, puisqu'elles partagent des liens sémantiques, sans toutefois être construites sur la même racine (Goyens, Szeceł et Van Goethem 2017).

3. La décomposition des néologismes en base(s), racine(s) et affixe(s)

En deuxième lieu, lors de la décomposition des néologismes en base(s), racine(s) et affixe(s), nous avons rencontré des difficultés quant au statut de certains éléments. Dans notre corpus, nous avons par exemple relevé le terme *resudation*, dont les éléments *-at-* restent difficiles à traiter. Ces éléments font-ils partie intégrante de la base ou plutôt du suffixe ? Doit-on en outre considérer *-tion* comme le suffixe, comme le propose le TLFi, ou plutôt *-ion*, comme le suggère Amiot (2011 : 24) ? Ni le TLFi, ni Amiot (2011) n'expliquent leur démarche : ils découpent des lexèmes en morphèmes, sans toutefois motiver leur choix.

Néanmoins, le problème de la délimitation des suffixes est abordé par Huot (2001 : 25), qui observe que la segmentation des lexèmes dépend de l'approche théorique adoptée. D'un point de vue étymologique, un grand nombre de lexèmes français savants ayant été empruntés au latin, il semble logique et naturel de les décomposer de la même façon que leur étymon latin, en laissant l'éventuelle voyelle thématique de côté, dont l'apparition dépend des règles phonétiques du latin. Selon cette conception, il faudrait dès lors considérer *-tion* comme le suffixe dans le lexème *desudation*, par analogie avec le suffixe latin *-tio*, en mettant entre parenthèses la voyelle thématique *-a-*, qui provient du verbe latin *sudare*

(“transpirer”). *Desudation* se décomposerait alors comme *de-sud-(a)-tion*. Dans une approche synchronique, par contre, Huot (2001 : 46) opterait pour un autre découpage du lexème, comme par exemple *datat-ion*, *défens-eur* et *garnit-ure*. En les comparant respectivement avec les infinitifs *dat-er*, *défend-re* et *garn-ir*, force est de constater que “le radical commun à ces unités lexicales, a deux formes, dont l’une est allongée par rapport à l’autre”, qu’on appelle le *thème* (Huot 2001 : 46, 44). Dès lors, il faudrait décomposer *desudation* comme *de-sudat-ion*.

Bonami, Boyé et Kerleroux (2009 : 112-125), quant à eux, s’interrogent sur le statut précis du suffixe *-ion*, en comparant plusieurs exemples, à savoir *vexation*, *modification*, *dispersion*, *composition*, *pollution*... Traditionnellement, cette variation formelle, c’est-à-dire *-ation*, *-cation*, *-ion*, *-ition*, *-tion* des noms en *-ion* est attribuée à des allomorphes du suffixe ou à des allomorphes de la base. Afin d’illustrer leur propos, Bonami, Boyé et Kerleroux (2009 : 113-114) présentent les idées développées par Dubois (1962) et Di-Lillo (1983).

D’après l’analyse de Dubois (1962), le suffixe *-ion* possède différents allomorphes, dont *-ation*, qui est le plus courant et qui serait la seule allomorphie productive du suffixe en français moderne. Cependant, Bonami, Boyé et Kerleroux (2009 : 114) rejettent cette hypothèse pour deux raisons. Premièrement, cette allomorphie devrait être clairement conditionnée, ce qui ne semble pas être le cas. La seule solution serait de considérer /asjõ/ et /kasjõ/ comme les uniques allomorphes vivants du suffixe *-ion* en français moderne et de poser que les exemples contenant les autres allomorphes sont inanalysables en synchronie (Bonami, Boyé et Kerleroux 2009 : 115-116). Une comparaison des noms en *-ion*, *-eur/-rice* et *-if* montre, par ailleurs, qu’ils sont formés de façon parallèle, par exemple, *-ation/-ateur/-atif* (*formation*, *formateur*, *formatif*) ; *-cation/-cateur/-catif* (*justification*, *justificateur*, *justificatif*) ; *-ion/-eur/-if* (*exécution*, *exécuteur*, *exécutif*) ; *-ition/-iteur/-itif* (*répétition*, *répétiteur*, *répétitif*) ; *-tion/-teur/-tif* (*audition*, *auditeur*, *auditif*), sauf dans quelques exceptions. Si le choix des allomorphes n’est pas conditionné, il est étrange que “les allomorphes parallèles se rencontrent exactement dans les mêmes contextes” (Bonami, Boyé et Kerleroux 2009 : 116).

Bonami, Boyé et Kerleroux (2009 : 117) traitent ensuite la théorie de Di-Lillo (1983), qui propose d’interpréter cette variation formelle des noms

en *-ion* comme des allomorphies radicales : en français, tous les verbes peuvent disposer de deux radicaux différents, à savoir le radical [-L] et le radical [+L], 'L' renvoyant à *latin* ; dans le cas du verbe *créer*, *cré-* est le radical [-L], alors que nous identifions le radical [+L] *créat-* dans le dérivé *création*. Certains verbes ne possèdent, par ailleurs, qu'un seul radical, [+L], comme par exemple le radical [-L] *dispers-*, qui est aussi bien utilisé pour la formation de *disperser* que pour celle de *dispersion*. L'analyse de Di-Lillo (1983) comporte trois avantages par rapport à l'hypothèse de l'allomorphie du suffixe. Tout d'abord, l'on y tient compte des caractéristiques très particulières des radicaux des noms en *-ion*, sans négliger les régularités partielles de leurs allomorphes. Ensuite, les radicaux disposant chacun d'une entrée lexicale à part entière, le même radical peut être employé dans différentes opérations constructionnelles : l'explication du parallélisme existant entre la formation des noms en *-ion*, *-eur/-rice* et *-if* n'est donc plus problématique. Le troisième avantage de cette approche est qu'elle tient compte de l'origine des noms en *-ion*, qui sont pour la plupart des emprunts directs au latin. Déjà en latin, la forme du radical verbal était imprédictible phonologiquement, ce qui reste le cas en français moderne (Bonami, Boyé et Kerleroux 2009 : 118-119). Malgré ces avantages, Di-Lillo (1983) n'aborde pas l'aspect de la morphologie productive en français et n'analyse que les lexèmes existants en *-ion*, en considérant certains d'entre eux, peu nombreux d'ailleurs, comme construits sur un radical verbal unique, sous-spécifié pour le trait [+L]. Que ce principe soit valable ou non, il n'est pas respecté lors de la création en français de nouveaux noms en *-ion*. Seules deux classes de noms en *-ion* sont productives, à savoir les noms en *-ation* et les noms en *-ification*, provenant des verbes en *-ifier*. Pourtant, dans l'approche de Di-Lillo (1983), ces deux classes de noms ne reçoivent pas de statut particulier par rapport aux autres (Bonami, Boyé et Kerleroux 2009 : 119-120).

Ces deux analyses n'étant donc pas satisfaisantes, Bonami, Boyé et Kerleroux (2009 : 106, 120-124) émettent leur propre hypothèse, celle du **radical caché**. En comparant les noms en *-io* du latin avec les noms en *-ion* du français, l'on constate que ces dérivés sont tous deux construits à partir d'un radical verbal particulier, qui se différencie des autres radicaux employés dans la flexion et qui peut souvent être irrégulier. Alors qu'en latin, ce radical spécial se réalise aussi bien dans la flexion que dans la dérivation, il ne se manifeste plus que dans les opérations constructionnelles en français et est donc un radical caché à la flexion.

Ainsi, en latin, le verbe *movere* (“mouvoir”) a trois radicaux : celui de l’infectum, /movē/, celui du perfectum, /mōv/, et un troisième radical, /mōt/. Dans la flexion, ce troisième radical est entre autres employé pour former le participe passé passif *motus*, mais aussi pour former des dérivés tels que *motor* (“moteur”) et *motio* (“mouvement”). En français, les verbes susceptibles de former un radical caché peuvent l’emprunter directement au latin, en utilisant le “troisième radical”, c’est-à-dire celui du supin, qui est idiosyncratique ; pensons par exemple à *pression*, dérivé de *presser* sur la base de ce troisième radical. Si le radical caché n’est pas emprunté au latin, l’on forme un radical supplémentaire en /at/, puisqu’il est “le mode de formation par défaut du radical caché” (Bonami, Boyé et Kerleroux 2009 : 124). Ainsi, le verbe *vexer*, qui utilise toujours le radical *vex-* dans la flexion, forme son dérivé *vexation* à l’aide d’un radical caché en /at/ (Bonami, Boyé et Kerleroux 2009 : 122).

La prise en compte de certains éléments étymologiques est inévitable dans notre étude, puisque bon nombre de néologismes sont des emprunts au latin. *Resudation*, par exemple, est très probablement un emprunt au latin *resudatio*. Il est peu probable que le traducteur ait d’abord emprunté la base *-sudat-* pour y rattacher les affixes *re-* et *-ion* par la suite, l’opération étant plus complexe ; il ne faut pas oublier que le clerc ou le traducteur maîtrise parfaitement le latin au Moyen Âge, cette langue devenant même sa première langue dans un contexte scientifique. Un emprunt au latin lui est donc parfaitement familier (Van Tricht 2015 : 54-55). Les formes ayant sans doute été empruntées telles quelles au latin, serait-il dès lors légitime de les soumettre à une analyse morphologique synchronique ? Nous répondons à cette question par l’affirmative, les analyses d’Huot (2001) ainsi que celles de Bonami, Boyé et Kerleroux (2009) n’hésitant pas à décomposer des emprunts au latin comme *datation* et *location*. Par ailleurs, les finales francisées de la plupart des emprunts témoignent de leur intégration complète au lexique du moyen français. À l’instar d’Huot (2001) et de Bonami, Boyé et Kerleroux (2009), *resudation* se décomposerait donc comme *re-sudat-ion*, *sudat-* formant la base de *resudation*, *sud-* sa racine. Bien entendu, les néologismes attestés dans notre corpus comportent d’autres suffixes que *-ion*, *-eur/-rice* et *-if*, comme les termes *sudoral* et *sudorable*, qui font partie de la même famille morphologique que *desudation* et *resudation*, puisqu’ils sont construits sur la même racine *sud-*. Or, faut-il considérer *sudor-* ou *sudora-* comme la base de *sudorable* et de *sudoral* ? Le suffixe est-il alors formé par *-able* ou *-ble* dans le cas de *sudorable* et par *-al* ou *-l*

dans le cas de *sudoral* ? Ces questions sont très importantes, puisque nous souhaitons identifier les allomorphies de la base présentes dans cette famille morphologique. Ainsi, *sudat-* et *sudor-* pourraient être les bases respectives de *desudation* et *resudation*, *sudoral* et *sudorable*, mais celles-ci pourraient également être formées par *sudat-* et *sudora-*. C'est cette deuxième option que nous préférons, en nous basant sur l'analyse des noms en *-ion* réalisée par Bonami, Boyé et Kerleroux (2009), car *-l* serait alors le suffixe employé pour construire le terme *sudoral* et *-ble*, pour *sudorable*.

4. Conclusions

Dans cette contribution, nous avons traité deux problèmes rencontrés lors de l'analyse de néologismes médicaux relevés dans notre corpus ChROMED. Le premier concerne le flou terminologique entourant les notions *base*, *racine*, *radical* et *thème* et le deuxième, le découpage des néologismes en *base*, *racine* et *affixe(s)*. Nous avons d'abord donné un aperçu de la littérature à propos de ces concepts théoriques pour retenir les notions *base* et *racine*, telles qu'elles sont définies par Apothéloz (2002), *thème supplétif* (Roché 2010, Amiot 2011) ou *supplétion lexicale* (Huot 2001), notions que nous avons appliquées à l'analyse d'exemples de notre corpus. Ensuite, nous avons présenté les travaux d'Huot (2001) concernant la segmentation morphologique de termes et ceux de Bonami, Boyé et Kerleroux (2009), qui portent sur le suffixe *-ion*. En adoptant leurs méthodes, nous avons pu décider quels éléments font partie de la base ou plutôt du suffixe. Nous pouvons donc identifier les allomorphies des néologismes et les familles morphologiques qu'ils forment, deux paramètres importants pour nos analyses, puisque l'objectif de notre étude est d'isoler les critères qui jouent le rôle le plus significatif dans la survie des néologismes médicaux du Moyen Âge.

5. Références

- Amiot, D. (2011) 'Paradigmes, radicaux supplétifs et constituants néoclassiques en morphologie constructionnelle'. In F. Hrubaru et E. Moline, eds, *Paradigmes en morphologie constructionnelle*. Echinex, Constanta, 21-36.
- Apothéloz, D. (2002) *La construction du lexique français. Principes de morphologie dérivationnelle*. Ophrys, Paris.
- Aronoff, M. et Fudeman, K. (2005) *What is Morphology ?* Blackwell, Oxford.

L'analyse de néologismes médicaux du Moyen Âge à l'aide du corpus
ChROMED 13

- Bonami, O. et Boyé, G. (2003) 'Supplétion et classes flexionnelles dans la conjugaison du français'. *Langages* 152, 102-126.
- Bonami, O., Boyé, G. et Kerleroux, F. (2009) 'L'allomorphie radicale et la relation flexion-construction'. In B. Fradin, F. Kerleroux et M. Plénat, édés, *Aperçus de morphologie du français*. Presses Universitaires de Vincennes, Saint-Denis, 103-125.
- ChROMED : *CoRpus Of French Medieval MEDical texts*, à par. en ligne, sous la direction de M. Goyens, en coll. avec C. Szeceł et I. Van Tricht.
- DMF 2015 : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2015. ATILF CNRS - Université de Lorraine. Site internet : <www.atilf.fr/dmf>. Dernière consultation : 01/08/2016.
- Goyens, M. (2013) 'Le sort des néologismes dans la langue des sciences au Moyen Âge : une question de morphologie' ? *Neologica* 7, 41-56.
- Goyens, M. et Szeceł, C. (À par.) 'Autorité du latin et transparence constructionnelle : le sort des néologismes médiévaux dans le domaine médical'. In J. Ducos et X.-L. Salvador, édés, *Les états anciens de langues à l'heure du numérique*. Peter Lang, Berne.
- Goyens, M., Szeceł, C. et Van Goethem, K. (2017). 'Une famille qui fait 'suer'. Problèmes d'analyse des néologismes médiévaux *sudoral*, *sudorable*, *resudation* et *desudation*', in S. Prévost & B. Fagard, édés, *Le français en diachronie. Dépendances syntaxiques, Morphosyntaxe verbale, Grammaticalisation*. Peter Lang, Berne, 371-403.
- Goyens, M. et I. Van Tricht. (2015) 'Albathe face à pustule : disparition versus lexicalisation des néologismes en français medieval'. In C. Badiou-Monferran et T. Verjans, édés, *Disparitions. Contributions à l'étude du changement linguistique*. Champion, Paris, 389-405.
- Huot, H. (2001) *Morphologie. Forme et sens des mots du français*. A. Colin, Paris.
- Roché, M. (2010) 'Base, thème, radical'. *Recherches Linguistiques de Vincennes* 39, 95-133.
- TLFi : *Trésor de la langue française informatisé*. Site internet : <atilf.atilf.fr>. Dernière consultation : 01/08/2016.
- Van Tricht, I. (2015) *Science en texte et contexte : la terminologie médicale française utilisée dans les Problèmes d'Evrart de Conty à la lumière du discours médical médiéval*. Thèse de Doctorat, KU Leuven.

¹ Le projet, qui est subventionné par la KU Leuven (OT/14/047 ; 2014-2018), s'intitule *Latin authority and constructional transparency at work: neologisms in the French medical vocabulary of the Middle Ages and their fate* et est dirigé par le prof. M. Goyens (KU Leuven) ainsi que codirigé par le prof. K. Van Goethem (F.R.S.-FNRS & Université catholique de Louvain).

² Nous renvoyons à cette même contribution pour plus d'information concernant le raisonnement ayant permis d'avancer cette hypothèse, ainsi que la présentation du projet dans sa totalité (Goyens et Szeceł à par.).

³ Pour la liste complète des textes faisant partie du corpus, voir Goyens, Szeceł et Van Goethem 2017.

⁴ Pour plus de détails à propos de la sélection de ces critères, voir Goyens et Szezel à par. ; pour plus d'explications à leur sujet, cf. Goyens, Szezel et Van Goethem 2017.

⁵ Nos analyses portant exclusivement sur la morphologie française, nous avons surtout consulté les ouvrages d'Huot (2001), Apothéloz (2002), Roché (2010) et Amiot (2011).

⁶ Voir aussi Roché (2010 : 96).

⁷ Voir aussi Amiot (2011 : 22).